

| ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE CLASSE RELAIS DEPARTEMENTALE | |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TEXTES DE REFERENCE | Circulaire N° 2014-037 du 28-03-2014 relative aux dispositifs relais « Schéma académique et pilotage : ateliers, classes et internats ». BO n°14 du 3 avril 2014 |
| DESCRIPTION DU POSTE | <p>Les postes d'enseignants coordonnateurs de classes relais sont des postes à temps plein, occupés en Essonne par des enseignants du premier degré.</p> <p>L'enseignant est nommé par Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale et placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité pédagogique de l'inspecteur de l'éducation nationale de l'ASH 1.</p> <p>L'enseignant coordonnateur travaille, en partenariat, au sein d'une équipe composée d'un éducateur du conseil général ou de la protection judiciaire de la jeunesse et d'un adulte relais nommé par la Préfecture.</p> |
| CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES | <p>Implantée dans un collège, la classe relais a vocation à accueillir des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation, d'absentéisme non justifié.</p> <p>Ce dispositif propose un accueil temporaire adapté à ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. L'objectif de retour au collège est donc prioritaire.</p> <p>L'enseignant coordonnateur n'est pas un chef d'équipe, même s'il est amené à prendre des décisions ; il est, en revanche, un membre permanent de l'équipe qui participe, sous l'autorité du chef d'établissement, à la centralisation et à la mise en cohérence des actions menées par chacun.</p> |
| PROFIL | L'enseignant coordonnateur assure le fonctionnement de la classe relais dans ses aspects pédagogiques, logistiques et relationnels. |
| QUALIFICATIONS NECESSAIRES | <p>Mission pédagogique</p> <p>Dans le cadre de la prise en charge de l'élève, l'enseignant organise et assure les enseignements et s'attache de ce fait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer pour chaque élève ses compétences scolaires ; • mettre en œuvre des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences ; • mettre en place des outils d'évaluation, rédiger les bilans pédagogiques ; • élaborer le projet pédagogique et éducatif du dispositif en lien avec l'équipe de la classe relais. |
| COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS | <p>Mission d'aide à l'orientation</p> <p>En collaboration avec l'éducateur de la classe relais, l'enseignant coordonnateur s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participer à l'organisation de temps de découverte de différents champs professionnels ; • veiller au suivi et à la lisibilité du parcours du jeune suite à son passage en classe relais. |

- assurer la liaison nécessaire avec le collège d'origine et le professeur référent.

Mission organisationnelle

L'enseignant coordonnateur est amené à :

- assurer la cohérence des actions menées au sein du dispositif et leur articulation avec les activités organisées hors temps scolaire et le monde associatif ;
- gérer le matériel et assurer le suivi des budgets spécifiques à la classe relais.

Mission relationnelle

L'enseignant coordonnateur s'attache à :

- travailler en équipe avec des professionnels issus de plusieurs institutions : enseignants, conseillers d'orientation psychologues, assistants sociaux, éducateurs, personnel d'éducation, services de la protection judiciaire de la jeunesse, du conseil général et de la préfecture ;
- assurer, par ailleurs, le dialogue avec les familles en collaboration avec les membres de l'équipe de la classe relais et du collège d'origine.